

dernière session du Parlement du Canada, demande plus qu'une simple mention. En outre d'aucun mérite qu'elle peut avoir autrement cette loi ne couvre pas, dans mon opinion, le principe, non plus embrasse-t-elle le principal but du travail organisé, quoi qu'au premier coup d'oeil elle semble rencontrer la faveur populaire pour le moment. La loi que l'on demande, et laquelle aurait couverte tout ce dont nous demandons, était un Acte en ces termes (omettant la dernière section), semblable à l'Acte dont je fais référence, avec une stipulation que le terme "Etranger" devrait s'appliquer à aucune personne en dehors du Canada. Cependant, au lieu de ceci, et sous les circonstances maintenant existantes, la loi actuelle n'a aucun effet réel, excepté contre les personnes des Etats-Unis, et est tout simplement d'un caractère repréensif, car sa 9^{me} et dernière clause stipule que "Cet Acte s'appliquera seulement qu'aux pays étrangers qui ont ordonné et retenu en vigueur, ou qui ordonnent ou retiennent en vigueur, les lois ou ordonnances s'appliquant au Canada d'un caractère semblable à cet Acte." Représailles n'est pas un principe dogmatique du travail organisé en Canada. Au contraire, l'éthique morale de l'enseignement de cet élément repose dans la direction d'élever l'amour du droit, de la justice et de la conciliation. Comme conséquence, bien que fidèle sans fléchir aux meilleurs intérêts du Canada, et plus particulièrement à ceux des éléments du travail, j'espère sincèrement que l'accent des délibérations, aussi bien que les conclusions de votre corps, seront dépourvues d'hostilité ou d'offense au peuple d'aucun pays.

Inspiré, tel que je le suis, de la lutte héroïque dont les mineurs des Etats-Unis font pour la protection de leurs demeures, de leurs femmes et de leurs enfants innocents, pour la modestie, pour la virilité et pour la société en général, je sollicite les travailleurs de notre Canada à leur donner tout l'aide qu'il leur est possible. Leur combat est un juste combat, cette lutte est cruelle, et que la lutte que ces hommes et ces femmes qui combattent pour la liberté soit favorable. Je demande pour eux votre co-opération, de sorte que le travail organisé du Canada puisse aider à amener la joie dans beaucoup de demeures qui sont maintenant désolées.

En terminant, permettez-moi de vous dire, que mes devoirs pour l'année écoulée m'ont été charmants et agréables, et que les heures nombreuses que j'ai passées à l'œuvre du travail, tous deux, dans et en dehors de la salle de réunion, ne peuvent être jamais oubliées.

Dans les premiers temps, beaucoup d'entre nous sinon tous, avons senti le besoin d'une telle organisation et elle existe maintenant, c'est le devoir de tout membre loyal de travailler avec une nouvelle vigueur à la cause des travailleurs de notre pays, de manière que tous ceux qui n'ont pas eu l'avantage des nombreux bienfaits offerts par les membres dans le mouvement du travail, puissent le faire, et devenir participants aux avantages illimités obtenus dans tels cas.

La présente réunion promet être une des plus importantes dans l'histoire du mouvement du travail en Canada. Plusieurs matières importantes pour notre futur bien-être vous seront soumises. Pesez bien, et avec soin, toutes actions en législatant pour ceux que vous représentez, et que votre conscience s'appuie seulement sur la fidélité qui vous a été confiée et que vos bulletins soient enregistrés pour des mesures qui contribueront à l'intérêt, non-seulement de la grande armée du travail mais pour tout le peuple.

Pour l'aide qui m'a été accordée pendant l'année par les officiers du Congrès, et vraiment, par tous ceux liés à sa prospérité, méritent mes meilleures appréciations et votre sincère appui.

En terminant mes dernières remarques, j'offre mes plus sincères remerciements à tous ceux qui ont bien voulu me conférer l'honneur de la position que j'occupe maintenant l'année dernière dans l'ancienne cité de Québec, et j'espère que dans celle-ci, l'Ambitieuse Cité de l'Ouest, vos délibérations seront le fruit de beaucoup de bien pour vous et vos familles, et que la paix, le bonheur et la prospérité règnera dans toutes vos demeures.

DAVID A. CAREY,

President du Congrès des Métiers et du Travail du Canada.